



Peut on porter plainte contre des mails de pub?

Par **mélanieczals**, le **07/04/2009** à **17:49**

Bonjour,

Je suis stagiaire pour une entreprise de défiscalisation, j' ai en ce moment pour mission de relancer un peu la communication de la boîte. Pour ce faire, je dois envoyer des mails présentant de manière très simple un nouveau produit. Après quoi je les appellerais pour savoir s'ils sont intéressés par un RDV. Les personnes à qui je vais envoyé ce mail feront soit partis de notre fichier client, soit appartiendront à une cible particulière. Ainsi ça ne sera pas des personnes avec qui j'ai déjà traité. Je voulais savoir si cet envoi de mail était légale, quelles sont ses limites. Et selon le cas quels sont les "risques" encourus.

Cordialement.